

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce soit autorisée à conclure une entente de contribution financière d'un montant de 500 000 \$ avec le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Capitales culturelles du Canada, afin de lui permettre de réaliser son projet « L'histoire du royaume de l'entrepreneurship », laquelle sera substantiellement conforme au texte du projet d'entente joint à la recommandation ministérielle, à la condition que dans toute communication publique liée au projet, il soit fait état de la contribution financière du gouvernement du Québec ayant permis, au fil des ans, d'améliorer la qualité de la vie culturelle à Saint-Joseph-de-Beauce.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46655

Gouvernement du Québec

Décret 674-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Bureau comme membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de la Société du Centre des congrès de Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001) prévoit que les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus neuf membres nommés par le gouvernement, dont un président et un vice-président;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le président du conseil d'administration est nommé pour au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que le gouvernement peut nommer un directeur général pour un mandat d'au plus cinq ans et qu'il peut nommer la même personne pour exercer les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Claude Pinault a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration et directeur général de la Société du Centre des congrès de Québec par le décret numéro 227-2003 du 26 février 2003, qu'il a été nommé à d'autres fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE monsieur Michel Bureau, directeur de l'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, soit nommé membre et président du conseil d'administration et directeur général par intérim de cette Société, à compter du 17 juillet 2006;

QU'à ce titre, monsieur Michel Bureau reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 550 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46656

Gouvernement du Québec

Décret 675-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de cinq membres et du vice-président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec

ATTENDU QUE l'article 5 de la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001) prévoit que les affaires de la Société du Centre des congrès de Québec sont administrées par un conseil d'administration composé d'au plus neuf membres nommés par le gouvernement, dont un président et un vice-président;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi énonce que le président du conseil d'administration est nommé pour au plus cinq ans et les autres membres du conseil sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 7 de cette loi énonce qu'à la fin de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le second alinéa de l'article 11 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement et qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 9-2003 du 15 janvier 2003, monsieur Pierre Labrie était nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 9-2003 du 15 janvier 2003, monsieur Roger A. Lessard était nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 9-2003 du 15 janvier 2003, messieurs Michel Létourneau et Gino Reeves étaient nommés membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, monsieur Claude Doré était nommé membre et vice-président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 81-2004 du 4 février 2004, monsieur Alain April était nommé membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec et qu'il y a lieu de le nommer vice-président de ce conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE monsieur Pierre Labrie, directeur général, Office du tourisme de Québec, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes :

— madame Lise Bergeron, avocate associée, Desjardins Ducharme, en remplacement de monsieur Gino Reeves;

— madame Anne Nonga, propriétaire-gestionnaire, Restaurant La Calebasse, en remplacement de monsieur Claude Doré;

— madame Andrée Gauthier, directrice générale et associée, JPdL Québec inc., en remplacement de monsieur Michel Létourneau;

QUE monsieur Alain Madgin, directeur des relations gouvernementales – Québec, AstraZeneca Canada inc., soit nommé membre du conseil d'administration de la

Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Roger-A. Lessard;

QUE monsieur Alain April, directeur général, Château Bonne Entente inc., soit nommé à compter des présentes, vice-président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, pour un mandat prenant fin le 3 février 2007;

QUE ces personnes soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46657

Gouvernement du Québec

Décret 678-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration qui se tiendra à Ottawa (Ontario), les 29 et 30 juin 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Ottawa, les 29 et 30 juin 2006, une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q. c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Lise Thériault, dirige la délégation du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'immigration qui se tiendra à Ottawa (Ontario), les 29 et 30 juin 2006;